



Enfant non reconnu par la mère pendant 2 ans

Par **poupette24**, le **18/05/2019** à **14:06**

Bonjour à tous,

En faisant quelques recherches pour mon arbre généalogique, je suis en possession d'un acte de naissance où je vois que la mère a reconnu l'enfant en 1966, enfant né en 1964, et reconnu par le père en 1974.

Constat : il s'est écoulé 2 ans ou l'enfant n'a pas été reconnu par aucun des parents.

Quel est le statut de cet enfant avant ces 2 années ? Juridiquement était-il orphelin ? ou pouvait-il rester avec sa mère en attendant qu'elle le reconnaisse ?

Merci beaucoup à vous de m'éclairer sur cela.